

Déposé le 22/09/2022

CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Et
maintenant
Tous ensemble !**



Agenda

29 septembre

Journée nationale de grèves et de manifestations

18 octobre

**Journée formation sur les violences sexistes
et sexuelles**

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1122 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



Le 29 septembre

Ensemble pour gagner des augmentations de salaire !

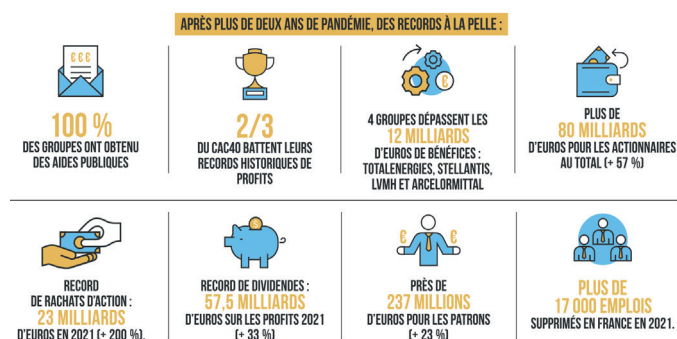
Cet été, sous couvert de « mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, le gouvernement a fait adopter deux lois qui non seulement ne répondent en rien aux besoins qu'expriment la majorité des salariés mais dénaturent notre système de protection sociale et le droit du travail.

Sans surprise, la macronie a étendu sa majorité à droite et pire elle s'associe à l'extrême droite contre des hausses de salaires. Depuis plusieurs mois la CGT alerte sur la faiblesse des salaires, des pensions et des minima sociaux et de nombreux salariés se sont mobilisés pour gagner des augmentations de salaires, pour une vraie reconnaissance de leurs qualifications et de leur travail.

En choisissant délibérément de parler de pouvoir d'achat sans parler de salaires, le gouvernement choisit de pénaliser une énième fois les salariés les plus précaires et l'ensemble du monde du travail à travers le tassement des grilles vers le bas et l'affaiblissement du financement de notre système solidaire de sécurité sociale (75 milliards d'exonérations de cotisations sont offerts aux entreprises en 2022 !).

A travers ces choix ultralibéraux il participe activement à la dévalorisation des qualifications et pousse les salariés à faire d'autres choix de vie, de métiers.

Dans le même temps, les profits s'envolent, les richesses et les aides publiques sont captés par les plus riches. Ainsi, 71 milliards ont été versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2021, un nouveau record !



Alors oui, fin de l'abondance pour le patronat et tous ceux qui ont profité de la crise et qui continuent la course infernale aux profits. Les travailleurs et travailleuses ne peuvent plus se contenter de miettes issues de leur production. Ils et elles aspirent légitimement à maîtriser leur travail et le fruit de celui-ci. Or les politiques menées creusent toujours plus les inégalités. C'est indécent pour le monde du travail seul producteur des richesses, ça ne peut plus durer !

Par exemple, les cadeaux fiscaux aux entreprises depuis le premier quinquennat représentent 21 milliards d'euros par an soit 3 fois le montant nécessaire pour éradiquer la grande pauvreté (7 milliards).



Les incendies de l'été, l'inaction du gouvernement sur le climat, mais aussi les conditions de la rentrée dans les crèches, les écoles, les transports... montrent l'agonie des services publics mais aussi leur nécessité.

Alors que l'inflation et les prix des produits de première nécessité explosent, que les salaires baissent, que 12 millions de français sont déjà en précarité énergétique, le Gouvernement demande de nouveaux sacrifices aux travailleurs. Il menace d'une nouvelle réforme régressive de l'assurance chômage alors qu'un chômeur sur deux n'est déjà pas indemnisé, ainsi que de nouveaux reculs sur les retraites.

Ces choix ne permettent pas la revalorisation des métiers, il faut s'attaquer aux vraies causes que sont les mauvaises conditions de travail, la pénibilité et les bas salaires !

L'appel interprofessionnel du 29 septembre est une étape indispensable pour amplifier les luttes existantes et permettre à tous les travailleurs, privés d'emplois et retraités de se mobiliser ensemble pour l'augmentation des salaires, des pensions, l'augmentation du SMIC à 2000€, l'égalité femmes hommes et la reconnaissance des qualifications...

Dans le prolongement du 29, la CGT travaille à un appel plus large de l'ensemble des organisations syndicales et au-delà parce que c'est une nécessité, c'est une urgence pour inverser le rapport de force en faveur du monde du travail et stopper ces politiques qui favorisent une minorité au détriment de la majorité. Notre priorité reste la construction des luttes et des grèves avec l'ensemble des salariés sur leurs lieux de travail pour gagner !

Le 29 septembre tous et toutes mobilisés pour les salaires

Créer les conditions du « Tous Ensemble », un objectif clair de la CGT dans le département du Calvados !

La période est marquée par une multitude d'engagement des salarié.es face aux attaques sans précédent impulsées par le Gouvernement et le patronat.

Nous assistons à la multiplication des conflits sociaux sur nos services et chantiers.

Ils sont soutenus ou impulsés par les organisations syndicales dans l'unité et bien sûr par la CGT : dans le département du Calvados, nous avons été sollicités par deux fois pour mettre la grève dans les mains des travailleurs

ISS Propreté, tout d'abord, entreprise sous-traitante de la Brittany Ferries, pour exiger des augmentations générales de salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Une mobilisation que Florence Aubenas avait si bien décrite dans son livre « les quais de Ouistreham » Notons une CGT, qui marche sur ses deux jambes : la profession et le territoire unis et visibles et de faire entendre le cri de la dignité ouvrière.

Cette lutte a permis la réouverture de négociations avec la Direction d'ISS et les camarades envisagent d'autres actions, notamment en Bretagne, où l'entreprise est implantée à côté du donneur d'ordre, la Brittany Ferries.

Un deuxième conflit a eu lieu jeudi dernier, celui des personnels de Keolis Caen Mobilités, autrement dit nos camarades de Twisto.

Avec un syndicat CGT plus que renforcé depuis deux ans, ce sont près de 280 salariés (plus de 50%) qui ont répondu à la grève et au rassemblement au dépôt d'Hérouville et de Fleury sur Orne.

Une action de grève sur un triptyque bien connu : salaires, emplois et conditions de travail, couplée à la volonté d'en finir avec une Direction qui fait fi de la réglementation du travail. En deux ans, ce sont près de 80 procédures aux Prud'hommes que nos camarades ont porté.

Ca bouge aussi dans les IEG ! Débutée en juin 2022 et organisée autour de 4 journées de grève, la bataille pour l'augmentation des salaires dans l'énergie a connu une belle réussite le 13 septembre dernier avec une grève massive chez nos camarades électriciens et gaziers. C'est aussi la défense du Programme Progressiste de l'Energie et un retour à des EPIC (Établissements Public Industriels et Commerciaux) de l'Energie en situation de monopole.

Par ces trois sujets, cela démontre s'il en était encore question, que les ingrédients d'une importante mobilisation à construire pour le 29 septembre 2022 sont là, qui doit engager luttes et revendications locales avec mots d'ordres nationaux.

EDITO

Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados



Car la crise économique, démocratique, écologique que nous traversons depuis plus d'un an nous touche toutes et tous.

Les grandes entreprises françaises poursuivent leurs restructurations en liquidant l'emploi et la planète en France.

Le gouvernement d'Elisabeth Borne prépare ses mauvais coups avec la bénédiction du MEDEF : Réforme des retraites à 65 ans, réforme de l'assurance chômage, coupe dans les Services Publics, etc. ...

Hormis notre CGT, trop peu d'intervenants pointent l'aberration d'une situation où l'hôpital public est au bord de l'implosion par manque de financement, alors que la puissance publique emploie des moyens de plus en plus considérables à reverser presque directement de l'impôt vers l'actionnariat, donc le capital.



La CGT est là pour porter des revendications qui servent aussi à mettre en lumière cette organisation défailante de la société pour pointer la nécessité d'en construire une autre.

Les salarié.e.s de notre département doivent pouvoir compter sur la CGT, son réseau de militants, sa force de propositions !

Notre dernier Congrès avait rappelé la nécessité du travail collectif. A la vue des dossiers, cette écueil est indispensable, il sera le gage d'un combat gagnant pour le monde du travail.

Retraites, Emploi, Salaires, Services ... il ne faut rien rater, pour construire et tout le monde le sait, une mobilisation d'ampleur avant fin de l'année !

**A la bataille !
Toutes et tous ensemble !
Vive la CGT !**

L'Union Locale de Condé en Normandie en congrès

Pour tout un tas de raisons telles que le COVID ou le manque d'inscrits, cela faisait six ans que l'UL de Condé n'avait pu tenir de congrès ! C'est maintenant chose faite depuis le 17 septembre. 27 militantes et militants étaient réunis samedi matin pour valider les bilans d'activités et comptables et procéder à l'élection de leur nouvelle commission exécutive.



Un très court extrait du rapport introductif prononcé par le secrétaire Général de l'UL Patric YGE :

« Sous les coups de boutoir du patronat et au nom de la crise dont ils ne sont pourtant en rien responsables, les travailleurs, partout en Europe, devraient sans rechigner voir laminer leurs droits à la retraite et, plus largement, un ensemble de règles qui ont parfois été conquises de haute lutte. Dans toute l'Europe, une vaste campagne de culpabilisation se développe aujourd'hui. Les salariés s'entendent dire qu'ils coûtent trop cher alors que l'analyse objective de cette crise démontre, ô combien, qu'elle trouve son origine dans un mode de développement qui privilégie le capital au détriment du travail. Nous ne sommes ni des fainéants ni des incapables »

Ensuite, c'était au tour de Nathalie YGE de rendre compte de l'activité juridique menée par l'Union Locale. Nathalie a précisé que les salariés en général comprennent que de venir voir la CGT ponctuellement quand on a des soucis avec un employeur ne suffisait pas et que quelques-uns franchissaient le pas de la syndicalisation.

Le secrétaire Général de l'Union Départementale, présent à ce congrès a tenu à saluer l'UL pour l'ensemble de son activité en faveur des victimes de l'amiante et le devoir de mémoire qu'elle continue de faire vivre. Il l'a ensuite félicitée pour son engagement aux côtés des cheminots et sa participation active dans les initiatives en faveur de la réouverture de la ligne ferroviaire Caen-Flers. Il n'a bien sûr pas oublié de conclure sur les actions à venir, le 22 celle des camarades de la santé et le 29 septembre où toutes et tous doivent se mobiliser pour les salaires.

Didier BERGAR le responsable d'INDECOSA sur le département a en quelques mots rappelé l'utilité pour une organisation comme la CGT d'avoir son propre comité de défense des consommateurs. Il a également fait part de la recherche de candidats pour les élections des représentants des locataires chez les bailleurs sociaux (Voir article ci-dessous).

Enfin que serait un congrès de la CGT sans un moment de convivialité ? Une grande partie des congressistes a donc pu se restaurer sous le soleil de Condé présent au rendez-vous.



AVIS aux locataires dans le Calvados

Si vous êtes locataire chez un des bailleurs suivants :

- INOLYA,
- Les Foyers Normands,
- PARTELIOS,
- CAEN la mer Habitat

ou si vous connaissez un ou une camarade dont c'est le cas, ce message vous intéresse.

Début décembre l'ensemble des locataires seront invités à élire leurs représentants.

Votre association de consommateurs INDECOSA-CGT Calvados s'est engagée à présenter des candidats chez les 4 bailleurs sociaux cités ci-dessus.

chaque liste est composée comporter de 6 ou 8 candidats avec autant de femmes que d'hommes. Elles sont en cours d'élaboration mais sont pour l'heure encore incomplètes !

Leur dépôt devant se faire dans les premiers jours d'octobre, il devient urgent de trouver les candidates et les candidats !



Si vous désirez nous donner un coup de main en vous mettant en position non éligible sur notre liste, merci de nous transmettre rapidement vos coordonnées : nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse courriel, en écrivant sur mon adresse courriel : bergar.-didier@orange.fr

ou en me téléphonant au : 06 66 15 53 58.

Si vous n'êtes pas concerné mais que vous avez des camarades qui le sont, je vous demande de leur transmettre cette demande expresse.

Soyons offensif !

C'est tous ensemble que nous gagnerons !

Merci d'avance

Par **Didier BERGAR**

VIVE

l'impôt!



La crise sanitaire du COVID 19 a mis en évidence de biens tristes réalités sur l'état de nos services publics et leurs financements.

Et ceux qui vantaient les baisses d'impôts ces dernières années (en cachant les conséquences désastreuses pour la population) ont eu comme idée « révolutionnaire », la mise en place des cagnottes en ligne (kissskissbankbank, leetchi...) : bref, une idée utile pour un cadeau de départ à la retraite mais honteuse pour financer nos services publics.

LE DOSSIER

Baisse des impôts = moins de services publics

Lorsque nous devons nous acquitter de nos impôts, cela a tendance à ne pas vraiment nous réjouir. Mais, moins de prélèvements, cela veut dire moins d'écoles, moins d'hôpitaux, moins de transports en commun, moins d'accès à la culture et au sport, moins de routes, moins de sécurité, moins d'aides aux plus démunis ... Moins d'impôts cela veut dire aussi des services de moins bonne qualité et qui deviendront partiellement ou totalement payants.

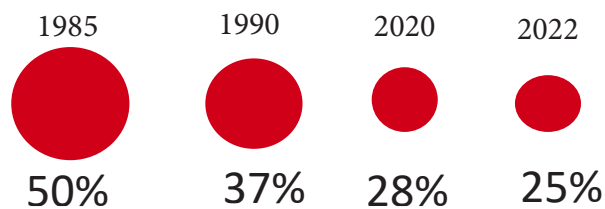
L'hôpital public en détresse

Le financement des hôpitaux publics repose encore principalement sur les cotisations sociales. Mais, depuis une vingtaine d'années, les exonérations de cotisations sociales se sont multipliées. Elles représentent aujourd'hui près de 30 milliards d'euros par an. Ce sous-financement, en partie seulement pris en charge par l'État, a conduit les hôpitaux à s'endetter massivement pour tenter de répondre aux besoins. **En 2018, la dette totale des hôpitaux atteignait près de 30 milliards d'euros.**

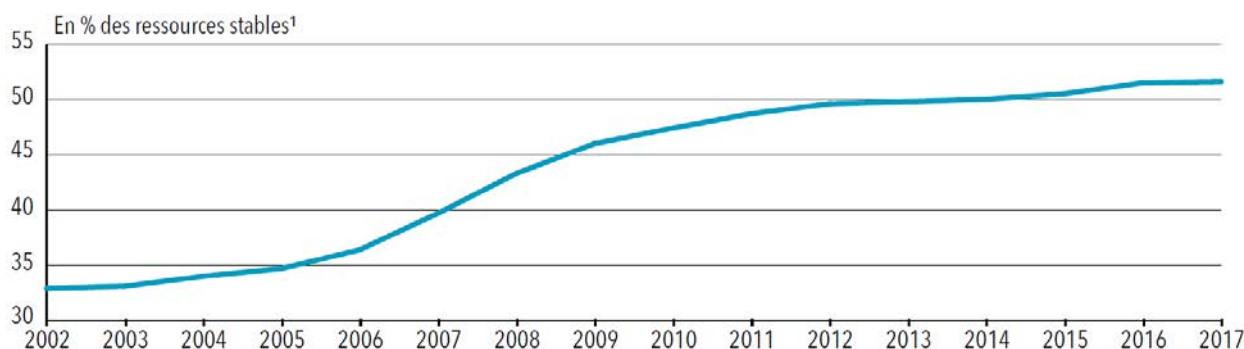
Les seuls intérêts de cette dette représentent une charge évaluée entre 800 millions et 1 milliard d'euro par an soit 1,5% des ressources stables des hôpitaux : c'est autant **de matériel en moins** comme par exemple des respirateurs artificiels, scanners, IRM...

Quelques chiffres:

EVOLUTION TAUX Impôt sur les sociétés



Evolution du taux d'endettement des hôpitaux publics depuis 2002



1. Les ressources stables sont constituées des capitaux propres et des dettes financières.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), hors SSA.

Sources > DGFIP, SAE, traitements DREES.

De la justice fiscale, pas de la charité

Dans cette période de crise, des initiatives se sont multipliées : par exemple, de grandes entreprises se sont affichées en réorientant leur production pour fournir des produits sanitaires indispensables comme le gel hydro-alcoolique, ou en partageant leurs stocks de masque.

Initiatives qui viennent souvent de grands groupes qui le reste du temps mettent tout en œuvre pour contribuer le moins possible aux financements des services publics.

Des millionnaires (hommes d'affaires, vedettes) souvent impliqués dans des affaires d'optimisation et d'évasion fiscale ont lancé des appels aux dons pour le fonctionnement des hôpitaux.

Nul besoin de la charité des riches pour pallier les failles de notre système de santé. Il suffit juste que ceux qui peuvent le plus contribuer à l'impôt prennent leur juste part. **La crise sanitaire démontre l'urgence de la mise en place d'un système fiscal juste.**

Pour une fiscalité plus progressive, plus taxer le patrimoine et le capital

Réduire les impôts proportionnels

La TVA est le principal impôt en France et il est proportionnel. Elle ne prend pas en compte les ressources du contribuable. **Un même taux d'imposition s'applique que l'on soit très riche ou très pauvre.** En réalité, plus les rémunérations augmentent et plus la part d'impôt à payer baisse. On peut donc qualifier ce système de dégressif. En clair, plus on est riche et moins on contribue. Aussi aberrant et injuste qu'il y paraisse, c'est pourtant le type d'imposition le plus répandu et en constante augmentation dans le système fiscal français.

Augmenter les impôts progressifs

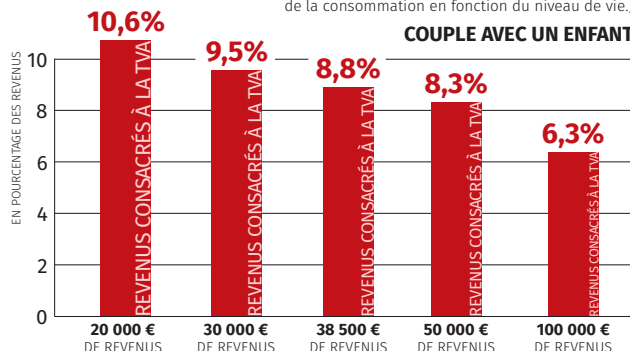
La déclaration des droits de l'homme et du citoyen prévoit que chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens. C'est dans cet esprit qu'est construit l'impôt sur le revenu (principal impôt progressif du système fiscal français), le taux d'imposition augmentant progressivement en fonction des revenus. Pourtant, si ce mode d'imposition paraît, à l'évidence, le plus juste, il est largement minoritaire (21% des recettes fiscales de l'État). Il est, en plus, sans cesse affaibli et remis en cause pour le plus grand bonheur des plus riches.

Taxer les revenus du capital

Aujourd'hui, les revenus du capital sont moins taxés que les revenus du travail. En clair, les bénéfices des entreprises sont distribués aux actionnaires (dividendes) plutôt qu'aux salariés. Il faut donc, au contraire, plus taxer le capital que le travail et réorienter les bénéfices dégagés vers l'investissement, l'emploi et les salaires.

PART DES REVENUS CONSACRÉS À LA TVA

(D'après des statistiques de l'INSEE tenant compte de la consommation en fonction du niveau de vie.)



Avec Emmanuel Macron, une fiscalité pour les riches

Depuis 2017, et malgré les besoins urgents pour financer les services publics, les priorités du gouvernement auront été de baisser l'impôt des plus aisés et l'impôt sur les sociétés pour les grands groupes. : suppression de l'ISF, mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital, baisse du taux d'impôts sur les sociétés... Ces mesures sont à l'opposé du principe même de l'impôt où chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens afin que tous aient accès aux mêmes services ou aux mêmes droits. Au contraire, ces mesures renforcent les inégalités.

Les **3%** des ménages les plus aisés bénéficient à eux seuls de **70%** des gains de la réforme de la **suppression de l'ISF** et de son remplacement par l'IFI. Les **1%** des ménages les plus aisés, ont eu des gains de revenu disponible en moyenne de **2,2%**, essentiellement grâce à la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital.

Les grandes entreprises bénéficient de taux d'imposition effectifs plus faibles que les autres entreprises. Ainsi, en 2015 le taux implicite moyen des **grandes entreprises** est de **17,8 %** contre **23,7%** pour les **PME**.

POUR UNE FISCALITE JUSTE, nos 10 propositions



L'argent existe pour faire face aux urgences sanitaires, sociales et environnementales : il s'agit simplement d'avoir la volonté politique d'aller le chercher là où il est !

1. S'attaquer sans concession à la fraude fiscale qui représente selon nos estimations près de 80 milliards de pertes pour l'État chaque année et donc redonner les moyens humains et législatifs suffisants aux services de contrôle pour lutter efficacement contre les fraudeurs : **+10 milliards** d'euros par an.

2. Harmoniser la fiscalité entre les pays et éradiquer les paradis fiscaux.

3. Rétablir un ISF, plus ambitieux et plus progressif que l'ancien : **+20 milliards** d'euros par an .

4. Réduire drastiquement les niches fiscales et les circonscrire à celles réellement utiles socialement, économiquement ou environnementalement : **+50 milliards** d'euros par an.

5. Faire de l'impôt sur le revenu le socle de notre contrat social en augmentant sa progressivité : **+14 milliards** d'euros par an.

6. Baisser les taxes indirectes et proportionnelles comme la TVA, le taux normal de la TVA serait ramené de 20 à 15 % et la TVA pourrait être supprimée sur les produits de première nécessité : **-35 milliards** d'euros par an.

7. Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises : augmenter l'impôt pour celles qui contribuent à la financiarisation de l'économie ; réduire l'impôt pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'investissement, la préservation de l'environnement.

8. Repenser la fiscalité locale aussi bien des entreprises que des particuliers (en tenant compte des revenus dans le calcul des taxes d'habitation, taxes foncière).

9. Introduire une véritable taxe sur les transactions financières visant l'ensemble des transactions à des taux suffisamment forts pour réduire la financiarisation de l'économie : **+24 milliards** d'euros par an.

10. Taxer davantage les revenus du capital (dividendes) en mettant fin au prélèvement forfaitaire unique : **+4 milliards** d'euros par an.



La concurrence libre et non faussée : on voit le résultat !

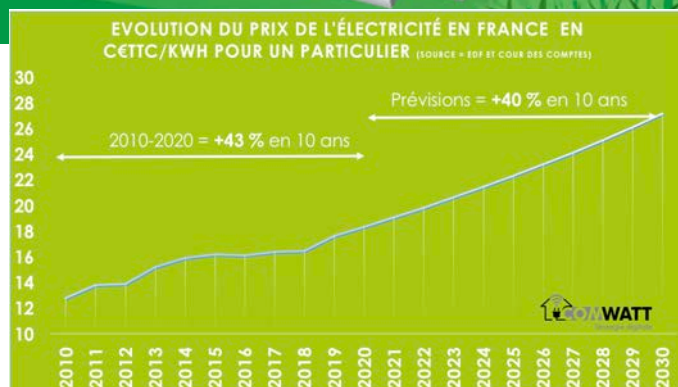
Si on comprend aisément que la guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ne sont pas sans conséquences sur le prix de l'énergie, nous ne sommes néanmoins pas suffisamment naïfs pour croire qu'ils en soient les seuls responsables.

La libéralisation du marché de l'énergie et la loi NOME, votée en France en 2010 n'avaient pour objectif que de satisfaire aux exigences des lobbyistes Européens en obligeant EDF à vendre ¼ de sa production nucléaire à ses concurrents.

Evidemment, pas question pour EDF de déterminer elle-même le prix de vente de son mégawattheure. Pour cela, la loi a mis en place l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) et c'est la CRE (commission de régulation de l'Énergie) qui fixe le tarif. Il est aujourd'hui fixé à 46,5 €/MWh. Pour la petite histoire, Emmanuelle WARGON, la nouvelle présidente de cette commission dite indépendante, nommée en août 2022, était ministre déléguée au logement dans le gouvernement CASTEX. Le monde est petit !

Ce système met l'entreprise historique dans une situation intenable. Privée de ressources pour assurer la maintenance de son parc de production et aussi de possibilités d'investissement dans des nouveaux moyens de production comme les énergies renouvelables.

De plus cette obligation favorise la spéculation chez l'ensemble de ses concurrents qui bénéficient de ce tarif d'achat réglementé et qui à la revente s'appuient sur le prix du marché qui n'en finit pas de grimper. Aujourd'hui ce prix de vente est d'environ 470€ le mégawattheure, soit 10 fois plus que le prix d'achat.



Comme si ça ne suffisait pas, en janvier dernier, Bercy a augmenté le volume de l'ARENH, obligeant EDF à vendre non plus 100 térawattheures à ses concurrents mais 120. Cette obligation lui coûte une fortune. EDF se retrouve obligée de vendre sa production à 46€ le MGWH et à le racheter à 470 pour pouvoir continuer à fournir ses clients. Quelle entreprise serait capable de survivre dans de telles conditions ?

Le plus fort et le plus scandaleux dans l'histoire ce sont les pratiques des marchands d'énergie. Vu que le volume de mégawattheures qui leur est attribué par la CRE est calculé sur la consommation de leurs clients durant l'année écoulée, le week-end, les jours fériés et les mois de juillet et août, ces derniers n'hésitent pas à inciter fortement des clients à résilier leur contrat en fin d'été. Ainsi leur volume devient supérieur à leurs besoins réels et ils peuvent ainsi revendre l'excédent au prix du marché.

C'est ce que fait par exemple IBERDROLA, une entreprise espagnole, qui se présente comme le principal concurrent d'EDF et qui vient de résilier des milliers de contrats en France. En menaçant de fortes hausses de tarifs, elle incite ouvertement ses clients à changer de fournisseur pour bénéficier des tarifs réglementés.

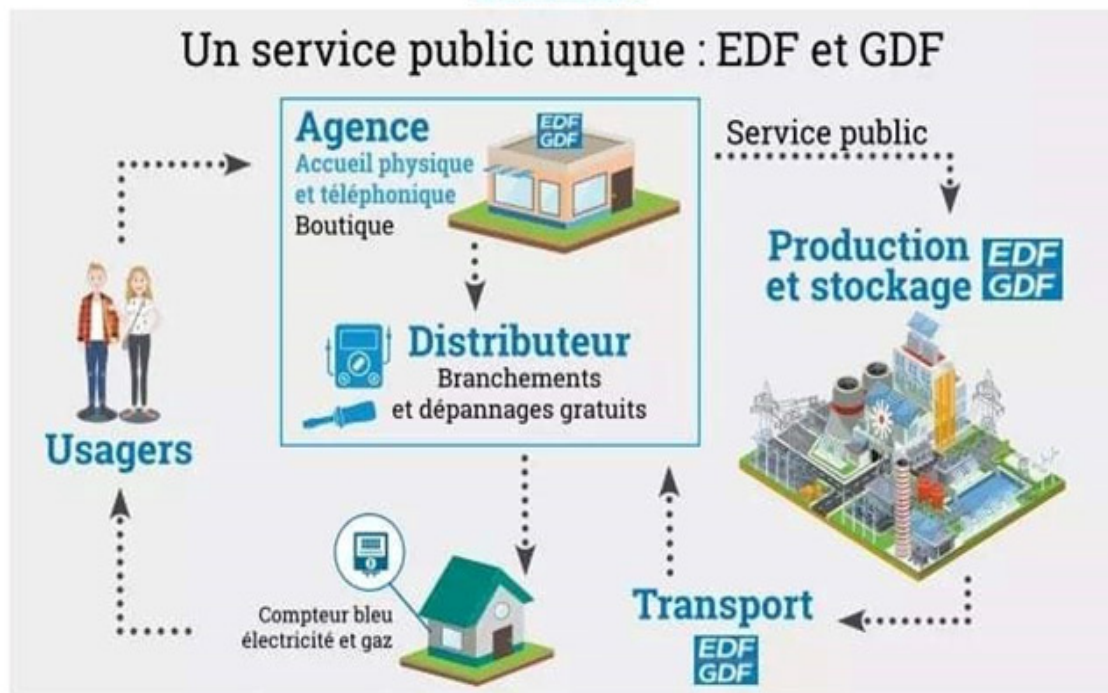
Plus que jamais, il est impératif d'imposer le débat public sur l'énergie. A l'instar d'autres biens qui répondent à des besoins fondamentaux tels que l'eau, la santé, l'éducation les transports... il faut les sortir de la loi du marché, seule la puissance publique est en mesure de les rendre accessibles à tous, indépendamment de leur capacité financière. Partout les mêmes décisions provoquent les mêmes dégâts. Il est urgent d'imposer d'autres choix, plus soucieux de la planète et de ses habitants.

Un peu d'histoire pour mieux comprendre !

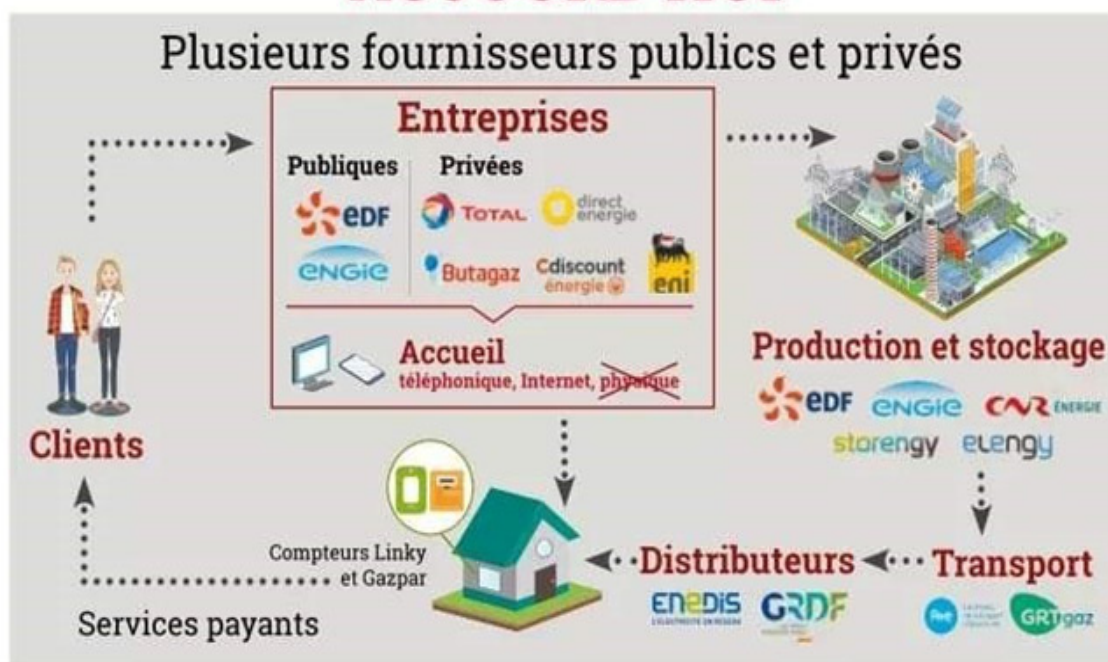
En 2009, la loi impose une séparation complète des activités de production, de transport, de distribution et de fourniture d'énergie. EDF et GDF/Suez s'organisent en filiales, et pour la distribution, la loi prévoit le maintien d'un service commun afin de garantir la qualité et la sécurité des réseaux. Les véhicules bleus qui sillonnent le territoire sont alors siglés ERDF/GRDF. Certains agents ont à la fois des compétences électriques et gazières et interviennent techniquement au plus près des usagers. Ils se doivent d'être neutres, quel que soit le fournisseur d'énergie choisi par le client.

ERDF et GRDF étant des sigles trop ressemblant à ceux de leur maison mère et risquant ainsi de favoriser leurs images, ERDF deviendra Enedis, et GRDF sera dispensé, la maison mère ayant elle-même changé de nom (Engie). En 2018, Enedis et GRDF vident le service commun et se séparent. Plus de véhicules, de Ressources Humaines, d'Agences et d'agents en commun...

HIER



AUJOURD'HUI





pour Histoire

La chronique de

Christian LANGEAIS

Quand la petite histoire rejoint la Grande !

Les grèves du 1er mai 1920 (suite)

Comme nous l'avons vu dans le numéro d'août du courrier de la CGT, en 1920, l'effervescence demeure dans le mouvement ouvrier du Calvados. Outre les revendications Lucie Colliard propagandiste de la CGT développe lors des réunions auxquelles elle participe l'idée selon laquelle « les conditions de vie des ouvriers étant catastrophiques, un mouvement de masse va se produire, détruisant les bases d'un ordre bourgeois en décrépitude ».

Le 27 avril 1920, la grève générale est votée par la fédération des cheminots où les « révolutionnaires » sont majoritaires. Le 1er mai 1920, le mouvement est engagé. Le 3 mai, les dockers de Caen et d'Honfleur, se joignent au mouvement. Ils seront suivis des Chantiers navals de Blainville, et de la SNM (qui deviendra la SMN).

Aux Chantiers navals, à peine 20 % des ouvriers suivent la grève durant deux jours et à la SNM le mouvement peu suivi s'étiole au fil des 15 jours du 10 au 25 mai 1920.

Si cette faible participation des non-cheminots à la grève générale signifie un échec de la stratégie de la CGT dans le Calvados, ce mouvement de 1920 est un grand moment dans l'histoire en raison de ses motivations (voir numéros précédents du Courrier) et l'atmosphère de lutte.

A Caen, deux réunions quotidiennes contribuent à maintenir et renforcer la détermination des grévistes. Les cheminots Gustave Larchevesque, Emile Escabasse et Gustave Andrieu, le secrétaire de l'union des syndicats du Calvados Augustin Quinton, Lucie Colliard, ont pour rôle certes de diriger le mouvement, mais d'encourager les grévistes en leur communiquant les informations sur la situation du mouvement au niveau national. Ce qui n'est pas à l'époque une petite affaire.

Les « soupes communistes », à l'instigation notamment d'Emile Mougins maire de Colombelles permettent aux grévistes de compenser l'absence de salaire mais aussi de se retrouver et maintenir leur cohésion.

Dans les limites que nous connaissons, l'entrée d'autres corporations que les cheminots dans la grève, crée, fût-ce brièvement, l'atmosphère d'un combat « classe contre classe » : prolétariat uni contre bourgeoisie.

Cette impression se trouve renforcée par l'importance accordée aux grèves par la presse calvadosienne. Le combat outrancier contre la CGT mené par celle-ci est lu comme un « effroi bourgeois » contre les grévistes.

Lucie Colliard évoquera « ces moments où tous les travailleurs ouvriers se trouvent enfin réunis, apprenant à se connaître, à

s'estimer et à s'aimer ».

Pourtant, dès le 12 mai, la répression venant du pouvoir et des entreprises va influencer le déroulement du mouvement de grève. Ce jour là, le procureur général de Caen délivre un mandat contre Emile Escabasse et Augustin Quinton pour les inculper « d'atteinte à la sûreté de l'Etat » et quatre autres dirigeants syndicaux pour « atteinte à la liberté du travail ». Le 14 mai, à la SNM tous les « meneurs » du mouvement sont licenciés. Aux chemins de fer de l'Etat (futur SNCF), de nombreuses révocations sont décidées.

Les archives nous font comprendre le caractère tactique de ces mesures répressives. Le sous-préfet de Lisieux estime par exemple que ces révocations visent à montrer aux cheminots « que les menaces de révocation ne sont pas vaines » et au public lexovien « que l'autorité fait son devoir ».

Le mouvement est effectivement touché à sa tête : Quinton, Escabasse, doivent prendre la clandestinité (ils seront arrêtés ultérieurement). Gustave Larchevesque secrétaire du syndicat des cheminots de Caen est révoqué. Mais aussi à sa base, puisque l'effet d'intimidation fait son effet et les reprises du travail sont nombreuses.

L'ensemble du mouvement est affaibli par la répression qui accélère les effets de lassitude et matérielles qui sont ceux de toute longue grève.

La fermeté de la répression s'accroît tout autant : Fernand Engerand, député du Calvados, interpelle le 19 mai le Ministre des Transports « Préparez la mobilisation civile contre cette sorte de guerre civile qu'est la grève générale ».

La CGT se divise sur l'attitude à adopter et le courant favorable à la fin des grèves l'emporte au Comité confédéral national du 20 au 22 mai qui appelle à la reprise du travail.

Seule une faible minorité poursuit activement la lutte et l'ordre de reprise du travail, annoncé lors de la réunion des cheminots le 24 mai semble correspondre aux désirs de la majorité des grévistes.

Cependant cette reprise du travail, marquée par le désarroi, aura des répercussions profondes qui feront l'objet d'un prochain article.

« Vous avez des observations, suggestions, vous souhaitez participer, vous initier à des recherches sur les femmes, les hommes, les syndicats qui font l'histoire de la CGT dans le département, n'hésitez pas à m'envoyer un petit mot. »
christian.langeais@orange.fr

Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale

partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.